

## Cet article résume brièvement l'écho donné par les médias aux déclarations du Pape François sur la peine de mort ... Nos sources principales : La Croix, Le Figaro, Radio Vatican ...

**A l'occasion de la rencontre « Pour un monde sans peine de mort » organisée chaque année par la communauté de Sant'Egidio, le pape François a demandé de suspendre les exécutions capitales partout dans le monde, rappelant le commandement "tu ne tueras point" qui vaut, selon lui, autant pour le coupable que pour l'innocent. S'exprimant devant des dizaines de milliers de fidèles réunis sur la place Saint-Pierre, le pape a également demandé aux catholiques d'œuvrer en faveur de l'instauration d'un moratoire sur toutes les exécutions au cours de l'Année sainte qui s'achèvera en novembre.**

« La peine de mort ne rend pas justice aux victimes, elle ne fait qu'encourager la vengeance », le Pape François a eu ces mots forts contre la peine capitale, dans une lettre remise à une délégation de la Commission internationale contre la peine de mort qu'il a reçue en audience privée au Vatican.

Dans la conception de l'Évangile, « la vie humaine est sacrée, écrit François, de la conception jusqu'à la mort naturelle ... La vie, en particulier la vie humaine, appartient seulement à Dieu. Même celui qui tue ne perd pas sa dignité personnelle et Dieu lui-même s'en fait le garant ». Estimant qu'il n'existe pas de « forme humaine pour tuer une autre personne », François réaffirme avec force que la peine de mort est donc « inadmissible, quel que soit la gravité du délit du condamné. C'est une offense à l'inviolabilité de la vie et à la dignité de la personne humaine qui contredit le dessein de Dieu pour l'homme et la société, et sa justice miséricordieuse. Elle empêche également d'accomplir les peines avec une finalité juste ». Rappelant que la peine capitale est un recours utilisé fréquemment par « les régimes totalitaires et les groupes fanatiques » contre les opposants politiques et les minorités, François souligne également que certains chrétiens aujourd'hui en sont victimes et que l'Église en pâtit avec « ses nouveaux martyrs », comme il y a plusieurs siècles.

« Pour les Etats de droit, la peine de mort représente un échec, car elle les oblige à tuer au nom de la justice. On n'arrive jamais à rendre justice en donnant la mort à un être humain », condamne le Pape, qui n'hésite alors pas à citer Dostoïevski : « Tuer quelqu'un qui a tué est un châtement incomparablement plus grand que le crime lui-même. L'assassinat dans le cadre d'une sentence est plus horrible que l'assassinat commis par un criminel » écrivait l'écrivain russe.

### **Le couloir de la mort et la prison à perpétuité également dénoncés**

La condamnation du Pape ne s'arrête pas au seul moment de l'exécution : « c'est un traitement cruel, inhumain et dégradant, comme l'angoisse avant l'exécution et la terrible attente entre la lecture de la sentence et l'application de la peine », une « torture » qui dure souvent plusieurs années et conduit pas si rarement « à la folie ou la maladie dans l'antichambre de la mort ». Pour autant, les peines de prison à perpétuité « peuvent être considérées comme des peines de mort cachées » car elle annihile toute forme d'espoir pour le détenu. Pour François, la peine de mort « perd toute légitimité en raison de la sélection faillible du système pénal et devant la possibilité d'une erreur judiciaire. La justice humaine est imparfaite et ne pas le reconnaître peut la transformer en source d'injustices, avertit le Saint-Père. Avec l'application de la peine capitale, on nie au condamné la possibilité de réparation ou de la correction du dommage causé ; la possibilité de la confession, par laquelle l'homme exprime sa conversion intérieure ; et de la contrition, seuil du repentir et de l'expiation, pour arriver à la rencontre avec l'amour miséricordieux de Dieu qui assainit ».

### **Combattre la peine de mort, un devoir pour tout chrétien**

« Les Etats peuvent tuer de façon active, quand ils appliquent la peine de mort, quand ils envoient leurs peuples à la guerre ou quand ils exécutent sommairement ou en dehors du système judiciaire. Ils peuvent aussi tuer par omission, quand ils ne garantissent pas à leurs peuples l'accès aux ressources essentielles pour la vie » liste le Pape. « Dans certaines occasions, il est nécessaire de repousser de manière proportionnée une agression en cours pour éviter que l'agresseur crée des dommages, et la nécessité de le neutraliser peut aboutir à son élimination : c'est le cas de la légitime défense » tient à préciser François. En revanche, « les conditions de la légitime défense personnelle ne sont pas applicables à la société, sans risque de tergiversation. Quand on applique la peine de mort, on tue des gens, non pas pour des agressions en cours, mais pour des méfaits causés par le passé » estime le Saint-Père. C'est d'autant plus inacceptable et injustifiée pour lui que la peine capitale concerne « des personnes dont la capacité de nuisance a déjà été neutralisée, et qui se retrouvent privée de liberté ».

**Ainsi, formulant un encouragement à la Commission internationale contre la peine de mort pour qu'elle continue son travail, le Pape François exhorte à se battre pour l'abolition universelle de la peine capitale ... Il estime que chacun a « le devoir de lutter contre la peine de mort, dans toutes ses formes », et pour « que les conditions carcérales soient meilleures, dans le respect de la dignité humaine des personnes privées de liberté ».**